

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois de décembre, à 19h00 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Stéphanie LEPAULMIER, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULLET, Jean VIGNET.

Absente excusée : Florence MENARD qui donne pouvoir à Delphine PELLERIN,

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Vérification du quorum :

14 élus présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Stéphanie LEPAULMIER, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULLET, Jean VIGNET.

Absente excusée : Florence MENARD qui donne pouvoir à Delphine PELLERIN.

Désignation de la secrétaire de séance : Céline RIVOLET

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'enlever le point sur la prime inflation de l'ordre du jour et de le substituer par celui concernant l'évolution du RIFSEEP-partie IFSE. Les élus acceptent.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 octobre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- * Marché Sanitaires : Nouveaux devis et avenants
- * Virement de crédits - Travaux en régie 2023
- * Lotissements - Constatation des stocks 2022 et reprises des stocks 2023
- * Dépenses d'investissement avant le vote du budget
- * Investissement photovoltaïque en autoconsommation
- * Installation de vidéoprotection
- * Projet Nature et Transition n°2 – 2024/2027
- * Evolution du RIFSEEP - Partie IFSE (remplace prime inflation qui doit passer en CT avant délibération)
- * CRER : Convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Panneaux photovoltaïques Ecole
- * Questions diverses
 - Point sur le projet d'ombrières photovoltaïques
 - Rapport sur le prix et la qualité du service assainissements collectif et non collectif 2022
 - Etude écoulement pluvial impasse des quenouilles

1 COMMANDE PUBLIQUE / 4 Autres types de contrats**Marché Sanitaires : Devis plus et moins-value et Avenants****2023-055**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que : l'article L.2397-1 du code de la commande publique stipule que toute modification supérieure ou inférieure à 5 % d'un marché signé, doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Considérant cela, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les différentes réunions de chantier ont fait ressortir quelques modifications au niveau des travaux des sanitaires du groupe scolaire.

Des devis ont été communiqués, ainsi que des avenants au marché, ayant pour objet : modification de la masse globale des travaux. Les entreprises concernées par ces avenants sont les suivantes :

MOYNET ALU - Lot 3 : Avenant n°2 : Devis de +845,00 € HT, soit une plus-value de 4,24%, portant le total du marché à la somme de : **20 768,00 € HT** (1 014 TTC / 24 9821,60 € TTC).

B2S - Lot 6 : Avenant n°3 : Devis de +1 100,00 € HT, soit une plus-value de 8,62 %, portant le total du marché à la somme de **14 824,84 € HT** (1 320 € TTC / 17 789,81 € TTC).

ARMONIE DECO - Lot 7 : Avenant n° 3 : Devis de +437,93 € HT, soit une plus-value de 25,71 %, portant le total marché à la somme de : **1 395,78 € HT** (525,52 € TTC / 1 674,94 € TTC).

CEME ATLANTIQUE - Lot 9 : Avenant n° 2 : Devis de -1 669,54 € HT, soit une moins-value de 12,92 %, portant le total marché à la somme de : **12 920,73 € HT** (2 003,45 € TTC / 15 504,88 € TTC).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis fournis par les entreprises et donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour les signer, ainsi que les avenants.

7 FINANCES LOCALES / 1 Décision budgétaire**1 - Décision Budgétaire Modificative N°1 - Travaux en Régie 2023****2023-056**

Monsieur le Maire résume les travaux effectués par les agents au cours de l'année qui peuvent être comptabilisées en travaux en régie, dont répartition ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
chapitre 040			
c/212 Agencements aménagt terrains	6 155,37 €	c/021 virement de la section de Fonctionnement	13 161,88 €
c/231 Immobilisations corporelles en cours	4 604,91 €		
c/2131 Batiments Publics	2 401,60 €		
	13 161,88 €		13 161,88 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
		chapitre 042	
c/023 Virement de la section d'investissement	13 161,88 €	c/72 production immobilisée	13 161,88 €
	13 161,88 €		
			13 161,88 €

L'article L612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2022. Le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget sera réparti comme suit :

		Crédits votés au Budget 2023 (y compris DM)	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L612-1 du CGCT (1/4 de N-1)
CHAPITRE 21	IMMOBILISATION CORPORELLES	161 246,00	40 311,50
Chapitre ventilé comme suit			
Article 212	Agencements Aménagt terrains	4 200,00	1 050,00
Article 2131	Bâtiments publics	100 000,00	25 000,00
Article 2151	Réseaux de voirie	7 000,00	1 750,00
Article 2156	Matériel outillage incendie Déf	2 000,00	500,00
Article 2183	Matériel Informatique	25 000,00	6 250,00
Article 2188	Autres	23 046,00	5 761,50
Total chapitre 21		161 246,00	40 311,50
CHAPITRE 23	IMMOBILISATION EN COURS	170 000,00	
Chapitre ventilé comme suit			
Article 231	Immo corporelles en cours	170 000,00	42 500,00
Total des crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L612-1			82 811,50

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise les dépenses d'investissements pouvant intervenir avant le vote du budget, à hauteur des sommes indiquées ci-dessus

3 - Investissement photovoltaïque sur l'école en autoconsommation – Convention CRER

2023-058

Etude CRER : Suite à l'étude du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) nous avons fait réaliser une étude technique de la charpente par le cabinet d'ingénierie Ates.

Etude ATEs : L'étude du cabinet Ates préconisait de réaliser un renforcement de la charpente.

Devis ARIANA : Nous avons sollicité l'entreprise Ariana menuiserie de Sainte-Néomaye, sa proposition s'élève à 13.345,10 euros HT soit 16.014,12 euros TTC.

Devis SARASUN : L'étude du CRER a été remise à des entreprises spécialisées. Nous avons reçu la proposition de l'entreprise Sarasun de Niort qui s'élève à 77.535,70 euros HT soit 93.042,83 euros TTC pour une puissance de 60KWc.

Maîtrise d'ouvrage : Le CRER assurera l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour un coût de 4 875,00 euros HT soit 5 850,00 euros TTC. Une convention sera signée.

Le coût du projet global sera donc 95 755,80 euros HT soit 114 906,95 euros TTC.

La production d'électricité sera en autoconsommation, le surplus sera renvoyé au réseau du SIEDS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à inscrire la somme au budget 2024, à demander toutes subventions auprès de l'Etat et tout organisme susceptible de soutenir ce projet et à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

4 - Installation de vidéoprotection

2023-059

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi, nous avons obtenu le 18 octobre 2016 l'agrément de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) qui porte le n° 1999669.v.0.

Nous avons alors équipé nos bâtiments municipaux d'alarme et disposons par endroit de façon aléatoire une caméra mobile (caméra de chasse).

Nous pourrions aujourd'hui équiper nos bâtiments de caméras fixes de vidéoprotection avec dispositif d'enregistrement. Les entrées de l'école, de la micro-crèche et du gymnase scolaire pourraient bénéficier de ces équipements. Un devis a été établi pour un montant de 12 829,13 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire la somme au budget 2024 et à demander toutes subventions auprès de l'état, sur le FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) dédié à la sécurisation des établissements scolaires, programme S.

5 - Projet Nature et Transition - 2024/2027

2023-060

Le Maire informe les élus qu'il souhaite mettre en place un second programme Nature et Transition pour 2024/2027. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de son appel à projets, que nous intitulerons : Des zones humides aux vallées sèches, les réservoirs de biodiversité préservés. En ville comme en zone agricole, des arbres et gîtes artificiels en faveur de la biodiversité ordinaire.

Les actions menées, seront les suivantes (liste non exhaustive) :

- Acquisition de terrains.
- Gestion de parcelles communales.
- Préservation des zones humides communales.
- Aménagements de ces terrains pour en faire des réserves naturelles faune et flore afin de recréer des continuités écologiques.
- Inventaire de la flore et la cartographie des habitats naturels.
- Proposition de programmes d'actions pédagogiques à l'école, au centre de loisirs et à tout public
- Installation de panneaux d'informations pédagogiques.
- Plantations de haies, d'arbres isolés et de vergers communaux - Zone bocagère.
- Plantations de fruitiers et préservation des pelouses sèches – Zone plaine.
- Inventaire participatif des Arbres remarquables.
- Création de gîtes artificiels à hirondelles, chauves-souris, reptiles et pollinisateurs.
- Action vers les habitants et le scolaire – Animations, conférences, sorties et expo photos.

Les intervenants seront entre autres, les associations DSNE, GODS, PROM'HAIES et CAMERA NATURA.

Le budget prévisionnel des actions, à charge pour la commune s'élève à 85 341 euros.

Le montant total du projet est estimé à 185 341 €. La demande de subvention à la Région sera donc de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, M. le Maire ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre de son appel à projet Nature et Transition 2024/2027, à signer les conventions avec les associations intervenantes et tout document nécessaire au bon déroulement de ce programme.

Evolution du RIFSEEP - Partie IFSE

2023-061

Mme RIVOLET propose aux élus d'augmenter de 10% l'IFSE versée chaque mois aux agents, à compter de janvier 2024.

Cette augmentation s'inscrit dans les montants votés par groupes de fonctions et d'emplois de la délibération n° 2022-047 du 19/09/2022 et ne nécessite pas de refixer les montants annuels par groupes.

QUESTIONS DIVERSES

- Dangerosité du virage RD182 route de St-Maixent – Monsieur le Maire rappelle les courriers qu'il a adressé au département suite aux nombreux accidents survenus dans le virage rte de Saint-Maixent. Ces accidents se produisent toujours dans les mêmes circonstances, l'automobiliste perd le contrôle dans le virage et le véhicule fini au fossé ou sur le toit en brisant le poteau téléphonique situé en sortie de virage. Le dernier s'est terminé par l'incendie du véhicule.

Le département a réalisé une étude d'aménagement mais considère que la commune est demandeuse et demande donc notre participation à hauteur de 70%. S'agissant d'une départementale hors agglomération, c'est le département qui est gestionnaire, la commune refuse donc cette participation et demande au département de prendre en compte ses alertes concernant la dangerosité de ce virage.

- Point sur le projet d'ombrières photovoltaïques, l'étude est terminée, le projet pourrait être réalisé courant de l'été prochain. A savoir 2 ombrières sur le parking gymnase et 1 sur le city stade.
- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif 2022, le rapport est mis à la disposition des élus.
- Etude écoulement pluvial Impasse des Quenouilles, une étude a été demandée au cabinet d'ingénierie SITEA afin de déterminer comment améliorer l'écoulement des eaux pluviales du chemin des quenouilles.
- Monsieur le Maire présente aux élus les projets d'investissements qui seront budgétisés en 2024.
- Bilan de la production et de la distribution du miel lors des mariages, baptêmes civils, repas des aînés... 56 kg ont été récoltés cette année. Le label apicité vient de nous être décerné avec 2 abeilles (maximum 3 abeilles).

¼ D'HEURE CITOYEN

Mr Robert demande s'il y a eu beaucoup de dégâts sur la commune lors de la tempête du 4 novembre et remercie les élus pour la rapidité de leur intervention. Mr le maire précise que quelques beaux arbres sont tombés à la Chesnaye et la Corbelière et les toits de l'école et de la mairie ont perdu de nombreuses tuiles, les réparations ont été réalisées dès le lundi matin avec le soutien de l'entreprise de Mr Hallet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00. Prochaine réunion, le 15 janvier 2024 à 20 h 15.

Le Maire,

La secrétaire,

Roger LARGEAUD

Céline RIVOLET